

Sherbrooke, 3 novembre 2020

Mise à jour des Normes et Modalités d'évaluation des apprentissages

Chers parents,

Le 8 octobre dernier, le ministre de l'Éducation a procédé à une modification au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* en vue de laisser plus de place aux apprentissages dans le contexte de pandémie.

Cette modification redéfinit les modalités de communication des résultats académiques de votre enfant. Ainsi, le bulletin unique qui vous est normalement envoyé 3 fois par année, avec 3 étapes, a subi une mise à jour. En voici les impacts :

- L'année scolaire comporte maintenant deux étapes (au lieu de trois). La pondération des étapes est donc également revue à 50% pour l'étape 1 et à 50% pour l'étape 2;
- Les dates d'envoi du bulletin sont également revues;
- Toutes les compétences et les volets des matières sont évalués à chaque étape. Ainsi, un résultat pour chaque matière vous sera communiqué aux deux bulletins;
- En 4^e et 6^e année, les épreuves du Ministère (épreuves obligatoires) valent pour 10% de la note finale. De telles épreuves ont lieu en français de 4^e année et 6^e année et en mathématiques de 6^e année.

En résumé :

Matières	Étape 1 (50%)	Étape 2 (50%)
Toutes les matières	X	X

De plus, un contact sera initié en novembre par l'école pour vous inviter à échanger avec les enseignants de votre enfant. Vous trouverez à la page suivante plus de précisions sur les modalités de communication de notre école.

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite

- ▶ cette communication vous a déjà été acheminée par courriel le 15 octobre dernier.

Rencontre de parents en novembre

- ▶ vous serez invité à rencontrer l'enseignant de votre enfant au courant du mois de novembre 2020.

Bulletin 1

- ▶ Étape : **du 27 août au 22 décembre 2020;**
- ▶ Cette étape compte pour 50% du résultat final de l'année;
- ▶ Bulletin acheminé à la maison par courriel ou par votre enfant **au plus tard le 22 janvier 2021;**
- ▶ Possibilité d'avoir une rencontre avec l'enseignant de votre enfant sur rendez-vous au courant du mois de février ou du mois de mars 2020.

Bulletin 2

- ▶ Étape : **du 6 janvier au 23 juin 2021;**
- ▶ Cette étape compte pour 50% du résultat final de l'année;
- ▶ Bulletin acheminé à la maison par courriel au début du mois de **juillet 2021.**

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est réservé pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces et aux difficultés de votre enfant. De plus, différents moyens seront utilisés par les enseignants pour favoriser la communication avec vous : note, appels téléphoniques, etc.

La compétence suivante fera également l'objet de commentaires inscrits aux bulletins de l'année scolaire.

ÉTAPE	COMPÉTENCE
1	Organiser son travail
2	Organiser son travail

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.